



SALAIRES

# POURQUOI NE PAS PACTISER

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## LA PROMESSE DES 10% NON TENUE

La question salariale est prégnante pour tous les personnels car ils font toujours face à une flambée inflationniste historique (jusqu'à +16% pour les produits alimentaires). C'est dans ce contexte qu'a été présenté le plan de « revalorisation » pour les personnels de l'Éducation nationale qui connaissent un décrochage salarial depuis plus de 20 ans... Pour l'heure, cette « revalorisation » ne concerne que les personnels enseignants, CPE et Psy-En. Elle se compose d'une partie *Socle* versée à tous ces personnels (un peu moins de 100€/mois minimum, mais sous forme indemnitaire exclusivement et insuffisante pour résorber l'inflation) et d'une éventuelle partie *Pacte* pour celles et ceux qui acceptent d'exercer des missions supplémentaires.

## LE PACTE, C'EST QUOI ?

C'est un engagement contractuel annuel renouvelable avec lettre de mission entre l'administration et les volontaires. Hormis en lycée professionnel (où le *Pacte* est la courroie de transmission de la réforme de la voie professionnelle et constitué d'une seule brique de plusieurs missions «complémentaires»), c'est 1 à 3 missions «complémentaires» (les briques), cumulables et chacune rémunérée 1250 € brut par an (sur 9 mois en fait)... C'est le retour du travailler plus pour gagner plus ou plutôt travailler plus pour perdre moins... À vous de choisir...

Lettre de mission donc engagement obligatoire



avec la CGT UN AUTRE CHOIX de SOCIÉTÉ !

## ET CONCRÈTEMENT ?

- 1 mission complémentaire = 1 BRIQUE = 1250€/an
- Possibilité d'ajouter jusqu'à 3 BRIQUES avec comme BRIQUE 1, les 18h de remplacements courts dans l'année (2nd degré) ou le soutien en collège (1er degré).  
*La priorité du ministère est de vendre massivement la BRIQUE 1 des remplacements courts et soutien 6ème...*
- Si la BRIQUE1 fait 18h, la BRIQUE 2 et la BRIQUE3 font 24h annuelles.
- Et pour les PLP ? Un « traitement de faveur » : un ensemble de missions complémentaires (6 briques dont 18h de remplacement courte durée) non sécables pour 7500€ brut/an...



Contact : 01 69 82 76 95 [www.cgteduc.fr](http://www.cgteduc.fr)  
CGT Éduc'action - 263, rue de Paris - case 540 - 93315 Montreuil

PLP

C'EST LE MUR OBLIGATOIRE

6 BRIQUES OU RIEN

LE PACTE C'EST 1 MILLIARD D'€ (3% MASSE SALARIALE DU MEN)...  
C'EST DONC UN LEURRE DE PENSER QU'IL Y AURA DES BRIQUES POUR TOUT LE MONDE...



## PLUS DE HIÉRARCHIE, MOINS D'ÉGALITÉ

« L'engagement à réaliser ces missions donne lieu à une lettre de mission signée par le-la chef-fe d'établissement-IEN qui s'assure de son **exécution** ». Le **rapport hiérarchique est donc renforcé**. D'ailleurs, les répartitions de *Pactes* seront de la seule responsabilité des chef-fes d'établissements et des IEN.

Le nombre de missions et de *Pactes* étant limité, ce dispositif va **accentuer la concurrence** entre personnels pour le partage du *gâteau*...

Comme toute indemnité, il va aussi défavoriser les collègues moins disponibles pour effectuer ces missions et donc **accentuer ainsi les inégalités femmes-hommes**.

## CELA VAUT VRAIMENT LE COUP ?



Dans un contexte économique compliqué, accepter une ou plusieurs briques peut sembler financièrement intéressant, mais est-ce vraiment le cas ? Ce *Pacte*

« Le bénéfice de chaque part fonctionnelle est **EXCLUSIF** de toute autre indemnité ou rémunération versée au titre de l'exercice de la même mission. »

sera-t-il plus avantageux que les HSE ponctuelles ? La carotte sera-t-elle assez belle pour attirer les volontaires et provoquer un choc d'attractivité ? Clairement **NON**.

De plus, la priorité des remplacements courts et la contrainte des 18h annualisées impliquent une présence accrue dans les établissements scolaires (emplois du temps à trous et/ou présence obligatoire sur des créneaux horaires normalement libres) et conditionneront d'autres missions...

**UN VULGAIRE  
REDÉPLOIEMENT DE  
MOYENS (HSE, IMP..)AU  
DÉTRIMENT D'UNE  
AUGMENTATION  
INDICIAIRE GÉNÉRALISÉE**

## POURQUOI NE PAS SIGNER ?



- ❌ Parce que les **enseignant-es ne demandent pas à travailler plus** (elles-ils sont déjà en moyenne à plus de 43h hebdomadaires et plus de 30 jours pendant les vacances)...
- ❌ Parce que leurs conditions de travail et leurs rapports hiérarchiques (déjà compliqués) vont encore se dégrader et les **épuisements professionnels se multiplier**...
- ❌ Parce que c'est la **dérégulation des ORS, l'annualisation du temps de travail, le contournement des grilles de rémunération et donc la casse des statuts**...
- ❌ Parce que la **rémunération indemnitaire est précaire** (car soumise au bon vouloir de l'administration), n'entre pas dans le calcul des retraites...
- ❌ Parce que la **rémunération indemnitaire crée de nombreuses inégalités** : femmes-hommes, entre premier et second degré, entre corps et disciplines du second degré...



**La CGT Educ'action appelle à refuser de signer le *Pacte*.**

## POUR TOUS LES PERSONNELS, SANS CONDITION NI CONTREPARTIE...

- ✔ **AUGMENTATION IMMÉDIATE DE TOUS LES PERSONNELS DE 400 € NET ET LE SMIC À 2000 € BRUT**
- ✔ **DÉGEL DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE AVEC LE RATTRAPAGE DES PERTES ANTÉRIEURES**
- ✔ **INDEXATION DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE SUR L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION**
- ✔ **ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**
- ✔ **MISE EN PLACE D'ÉCHELLE MOBILE DE RÉMUNÉRATION POUR TOUTES LES CATÉGORIES**

**EXIGEONS**